



André CHASSAIGNE
Président du Groupe de la
Gauche Démocrate et Républicaine
Député du Puy-de-Dôme
Route de Dorat
63300 THIERS

Le 3 octobre 2016

Monsieur Alain VIDALIES
Secrétaire d'Etat chargé des Transports, de
la Mer et de la Pêche
Hôtel de Roquelaure
246, boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Objet : *hold up financier des sociétés concessionnaires d'autoroutes –
Demande de gratuité sur la portion de l'A89 entre Thiers et Clermont-Ferrand*
Nos références : JB1151

Monsieur le Ministre,

Le 8 septembre dernier, vous avez annoncé la préparation par le Gouvernement d'un nouveau plan autoroutier pour un montant d'un milliard d'euros portant sur une trentaine d'opérations routières. Vous annoncez également que l'intégralité de ce plan sera financée par **une nouvelle hausse des péages autoroutiers, de 0,3 % à 0,4 % par an entre 2018 et 2020, et la participation des collectivités**. Vous avez ajouté que « *l'impact de l'augmentation sera faible* », que « *tout sera contrôlé par une autorité indépendante, l'Arafer* », et que vous étiez « *confiant dans le fait d'obtenir le financement des collectivités*. »

Ces travaux s'ajouteraient donc au précédent plan de relance autoroutier (21 chantiers pour 3,2 milliards d'euros), lancé cette année et financé par le report de l'expiration des concessions de deux ans et demi en moyenne et des hausses de tarifs pour les usagers.

Bien évidemment, vous n'avez pas fait mention lors de cette annonce des **benefices colossaux accaparés par les sociétés concessionnaires d'autoroute depuis leur privatisation il y a dix ans**, avec plus de 14 milliards d'euros de dividendes servis aux actionnaires. Les concessionnaires n'auraient donc rien à déboursier pour améliorer le réseau alors qu'ils bénéficient d'une rente, régulièrement dénoncée par les différents rapports d'évaluation ou d'information sur les relations entre l'Etat et les sociétés concessionnaires d'autoroute suite aux privatisations.

Ainsi, entre 2006 et 2013, les sociétés qui contrôlent l'essentiel du réseau autoroutier et qui sont aux mains des groupes français Vinci et Eiffage, et de l'espagnol Abertis, ont vu leur chiffre d'affaires augmenter de 26 %, soit une hausse de plus de 1,7 milliard d'euros. Les tarifs ont également augmenté bien plus vite que l'inflation. Dans le même temps, les personnels des autoroutes ont été réduits de 17 % depuis la privatisation (2 776 agents en moins), grâce notamment à la mise en place des guichets automatiques.

Au mépris des rapports qui se succèdent, le Gouvernement fait donc le choix de nier l'évidence, de poursuivre et d'amplifier avec les futurs « plans autoroutiers », **un véritable hold-up financier commis sur le dos des usagers mais aussi des collectivités** qui voient dans le même temps fondre leurs dotations de 3,7 milliards d'euros chaque année depuis 2015.

.../...

Comme je l'ai rappelé en 2014 avec l'ensemble des députés du Front de Gauche dans le texte de notre proposition de loi « *relative à la nationalisation des sociétés concessionnaires d'autoroutes et à l'affectation des dividendes à l'agence de financement des infrastructures de transport* », « **les usagers des autoroutes ne peuvent plus être considérés comme une rente captive, dont la contribution est uniquement guidée par le besoin de rentabilité des actionnaires des sociétés concessionnaires** ». La sagesse et la volonté politiques voudraient qu'il soit mis fin à cette véritable gabegie financière et à une rente autoroutière ne servant aujourd'hui qu'aux actionnaires, au détriment du développement des territoires, de la sécurité des usagers et du développement des modes de transports alternatifs à la route. D'autres solutions existent. À commencer par la renationalisation des autoroutes. Car, sur 100 euros de péage versés, 20 à 24 euros vont directement dans les poches des actionnaires.

L'argent des péages doit servir à financer la transition écologique dans le secteur des transports et le développement des territoires pour améliorer les transports pour tous. Cette conclusion était d'ailleurs partagée par la mission d'information sur la place des autoroutes dans les infrastructures de transport dont le rapport rendu public le 17 décembre 2014 recommandait la « *dénonciation des contrats des concessionnaires* » dès 2015 !

Un exemple particulièrement flagrant de cette dérive concerne le tronçon autoroutier A89-A72, situé entre la gare de péage Thiers-Est (La Monnerie-le-Montel) et Clermont-Ferrand. Depuis 2011, sur ce tronçon concédé aux Autoroutes du Sud de la France (Vinci), un collectif d'usagers se mobilise pour demander le gel transitoire et la gratuité de cette section pour les habitants.

Les actions initiées depuis 2011 autour de ces deux revendications ont recueilli un très large soutien des habitants et usagers du bassin thiernois, dont beaucoup sont contraints d'utiliser quotidiennement le tronçon pour leur trajet domicile-travail vers l'agglomération clermontoise. Cette dépense contrainte creuse les inégalités salariales du territoire, avec parfois 10 % du salaire net mensuel consacré aux seuls péages autoroutiers ! Vous comprendrez aisément **le décalage existant entre vos propos sur l'impact supposé « faible » des augmentations de tarifs envisagées dans le cadre du plan autoroutier et la réalité des coûts engendrés pour les usagers sur les territoires !**

Je tiens à rappeler également que selon les estimations de ce collectif, cette seule portion autoroutière de 30 kilomètres rapporterait ainsi chaque année « *plus de 12 millions d'euros de bénéfices à ASF sans aucune contrepartie pour le territoire alors que le bassin de vie de Thiers - Ambert a besoin d'aménagements structurants pour son désenclavement, développer des transports en commun plus importants et moins onéreux, et préserver d'autres modes de transport comme le rail.* »

C'est donc une nouvelle fois que **j'accompagnerai sans réserve les actions légitimes qui seront conduites dans les prochaines semaines sur ce tronçon**, et qui devraient se doubler d'une convergence nationale des mobilisations sur les différents tronçons autoroutiers. Par ailleurs, et malgré des demandes répétées du collectif, je relève qu'à ce jour, aucun échange constructif pour répondre aux attentes légitimes qu'expriment habitants et acteurs économiques du territoire n'a été programmé, malgré l'interpellation de la Préfecture et de la société concessionnaire.

Dans l'attente de votre réponse sur les points abordés, et restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

André CHASSAIGNE